

## Repyramidage des postes BIATSS dans le cadre de la LPR - Examen professionnel ASI - Choix des BAP

### Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation ;  
Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 dite Loi Programmation de la Recherche, notamment l'article 4 ;  
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;*

Dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), un plan de repyramidage de la filière ITRF a débuté dès 2022.

À ce titre, pour 2025, l'UBS s'est vue notifier en décembre 2024 la possibilité de deux repyramidages par examen professionnel pour le corps des Assistants Ingénieurs.

Ce plan de repyramidage vise à reconnaître les compétences des personnels qui occupent des emplois concourant au développement des métiers de la recherche quelle que soit leur BAP, ou des emplois d'appui à l'enseignement et en priorité ceux qui exercent des fonctions supérieures à leur emploi (décalage grade/fonctions).

Les conditions d'éligibilité sont :

- être Technicien RF titulaire,
- et avoir au moins 4 ans d'ancienneté dans ce corps au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'ouverture de l'examen professionnel.

Depuis 2022, trois agents ont été promus à ce titre, en BAP A, C et J.

31 techniciens RF remplissent administrativement les conditions actuellement sur 54.

Pour définir la BAP d'ouverture de l'examen professionnel, il a été tenu compte :

- du mode d'accès au corps des candidats composant le vivier par BAP ;
- du nombre de candidats potentiels dans chaque BAP.

### Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le choix des BAP pour les postes mis à l'examen professionnel ASI, comme suit :

- 1 BAP J (Gestion et pilotage – emploi type « assistant en gestion administrative »)
- 1 BAP J (Gestion et pilotage – emploi type « assistant en financière et comptable »)

La saisie dans l'application ATRIA interviendra entre le 12 et le 18 février 2025.

### Documents en annexe :

- Néant

|                             |                      |    |
|-----------------------------|----------------------|----|
| <b>Décompte des votes :</b> | Suffrages exprimés : | 21 |
| Membres en exercice :       | Pour :               | 21 |
| Membres présents :          | Contre :             | 0  |
| Membres représentés :       | Abstentions :        | 4  |

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Michel GENTRIC

**Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 24 janvier 2025**

